



## Compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du jeudi 11 juin 2020

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, le jeudi 11 juin 2020, à 18h30, au Foyer municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe FOLLET, Maire de Courtenay.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **adopté** le Compte-rendu analytique et le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mardi 10 mars 2020.
- **décidé** d'attribuer au Maire, outre les compétences qui lui sont dévolues dans l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, toutes les délégations de pouvoir, et pour la durée de son mandat, prévues à l'article L.2122-22, modifié par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art.6 et 9. (le détail des compétences est intégré dans la délibération correspondant à ce point)
- **institué** les Commissions communales **et élu** leurs membres (les noms des membres sont précisés dans la délibération correspondant à ce point) :
  - Commission « Finances »
  - Commission « Scolaire, Péri-scolaire, Social »
  - Commission « Jeunesse et Sport »
  - Commission « Fêtes et Cérémonies, Vie associative »
  - Commission « Communication, Téléphonie, Technologies informatiques »
  - Commission « Santé, Aînés »
  - Commission « Voirie, Espaces publics »
  - Commission « Urbanisme »
  - Commission ouverte « Commerce, Développement économique, Artisanat »
  - Commission ouverte « Travaux, Sécurité, Eau et Assainissement »
  - Commission ouverte « Développement durable, Mobilité, Agriculture »
  - Commission ouverte « Démocratie participative »
  - Commission ouverte « Culture et Patrimoine »
- **élu** les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) (les noms des membres élus sont précisés dans ~~sur~~ la délibération correspondant à ce point).
- **élu** les membres des syndicats suivants (les noms des membres élus sont précisés dans la délibération correspondant à ce point) :
  - Centre communal d'Action Sociale (CCAS) ;
  - CFA Est-Loiret ;
  - Syndicat Intercommunal Scolaire du Secteur de Courtenay (SISS) ;
  - EPAGE Bassin du Loing ;
  - Comité National d'Action Sociale (CNAS).

- **décidé** d'allouer :
  - . au Maire une indemnité brute mensuelle égale à 47,5 % de l'Indice Brut 1027, majorée de 15 % (pour chef-lieu de Canton), soit 2 124,57 € à compter du 26 mai 2020 ;
  - . aux 8 Adjoints au Maire une indemnité brute mensuelle égale à 19 % de l'Indice Brut 1027 majorée de 15% (pour chef-lieu de Canton), soit 849,83 € à compter du 26 mai 2020 ;
  - . aux 5 Conseillers délégués une indemnité brute mensuelle égale à 6 % de l'Indice Brut 1027, soit 233,36 € à compter du 26 mai 2020.
- **validé** les comptes de gestion de l'exercice 2019 du Receveur municipal pour le budget principal de la COMMUNE.
- **validé** les comptes de gestion de l'exercice 2019 du Receveur municipal pour le budget annexe du service de l'EAU.
- **validé** le Compte administratif du Budget principal COMMUNE de l'exercice 2019.
- **validé** le Compte administratif du Budget annexe EAU de l'exercice 2019.
- **décidé** d'affecter les résultats 2019 au Budget Primitif 2020 COMMUNE, conformément à ce qui a été exposé.
- **décidé** d'affecter les résultats 2019 au Budget Primitif EAU 2020, conformément à ce qui a été exposé.
- **accepté** la convention entre la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO) et la Commune de COURTENAY pour la mise à disposition de locaux et la fourniture de repas dans le cadre du Centre de Loisirs communautaire de Courtenay. Il a également **autorisé** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.
- **accepté** le versement d'une subvention complémentaire de 18 000 € (dix-huit mille euros), ce qui porte le montant total de la subvention à 98 000 € (quatre-vingt-dix-huit mille euros), sur le budget annexe Foyer-logements 2020. Il a **décidé** d'inscrire ces crédits à l'article 657362 du budget primitif COMMUNE 2020 et, enfin, a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

**Informations du Maire et questions diverses.**

Fait à Courtenay, le 12 juin 2020



Le Maire,

Philippe FOLLET